

SRILANKA

Les résultats des enquêtes sur les violations passées doivent être rendus publics pour que la justice puisse être rendue

Index AI : A/SI 37/22/97

Le gouvernement de Sri Lanka devrait rendre publics les rapports des trois commissions qui ont enquêté sur les violations des droits de l'homme commis par le passé. C'est la position qu'Amnesty International a exprimée mercredi 3 septembre 1997, date à laquelle les commissions remettaient leurs conclusions à la présidente Chandrika Bandaranaike Kumaratunga.

« Il incombe au gouvernement de faire en sorte que ce qui est arrivé à des dizaines de milliers de personnes qui ont "disparu" ou ont été tuées à Sri Lanka dans le passé récent soit reconnu officiellement et ne sombre pas dans l'oubli », a souligné l'Organisation, avant d'ajouter : « Ne pas publier les conclusions de ces commissions permettrait aux responsables de ces violations d'échapper au jugement de l'Histoire et de ne pas être tenus de rendre des comptes ».

Amnesty International a également demandé à la présidente d'annoncer dans un délai raisonnable quelles suites le gouvernement donnerait aux recommandations des commissions en ce qui concerne la prévention des "disparitions" à l'avenir ; il s'agit notamment des mesures qui devront être prises pour déférer à la justice les personnes contre lesquelles les commissions ont trouvé des éléments de preuve suffisants.

Mises en place à la fin de l'année 1994, ces commissions présidentielles avaient reçu comme mandat d'enquêter sur les "disparitions" signalées dans le pays depuis le 1^{er} janvier 1988. Selon certaines informations, elles auraient examiné les éléments portant sur 16 750 cas sur les 19 079 ayant fait l'objet d'une plainte. Il leur était demandé, entre autres choses, de faire un rapport sur les personnes "disparues" et sur les personnes portées manquantes (celles dont on est sans nouvelles après leur capture par des entités non gouvernementales) ; d'identifier les responsables ; de faire des recommandations sur les poursuites judiciaires pouvant être engagées contre ces derniers et d'émettre des suggestions sur les réparations qui pourraient être accordées et sur les mesures de prévention devant être prises.

Les représentants d'Amnesty International qui se sont rendus à Sri Lanka le mois dernier et ont rencontré plusieurs hauts responsables gouvernementaux ont déclaré qu'ils avaient été assurés à plusieurs reprises que les conclusions des commissions seraient rendues publiques.

L'Organisation a déclaré : « Pour renforcer l'État de droit et mettre fin au climat d'impunité qui persiste au sein des forces de sécurité à Sri Lanka, il importe, au premier chef, que ces rapports soient publiés et que le gouvernement annonce les mesures qu'il va prendre pour concrétiser les recommandations des commissions ».

Il est essentiel d'agir dans ce sens, d'autant plus que des "disparitions" continuent d'être signalées en grand nombre, en particulier dans la péninsule de Jaffna. Lorsque l'équipe d'Amnesty International s'est rendue à Jaffna à la mi-août, des informations lui ont été transmises selon lesquelles 600 "disparitions" auraient eu lieu en 1996 et 39 depuis le début de l'année 1997. Durant leur visite, les délégués ont rencontré des membres d'un comité d'enquête, nommé par le ministre de la Défense et présidé par un civil, qui a reçu le mandat d'enquêter sur ces "disparitions" récentes. Le comité a reçu 760 plaintes et entendu le témoignage de proches dans 368 cas. Ses membres ont déclaré qu'ils pensaient terminer leur enquête d'ici la fin de l'année.

Amnesty International se félicite que des actions soient menées pour faire la lumière sur le sort

réservé aux personnes qui ont "disparu" à Jaffna. Elle exhorte le gouvernement à rendre publiques dès que possible les conclusions du comité d'enquête et à annoncer les mesures qu'il va prendre pour y donner suite, notamment en déférant à la justice les responsables de tels agissements.

« La communauté internationale attend de voir comment le gouvernement va traiter les violations des droits de l'homme commises tant sous l'ancien régime que lors de son propre mandat, a souligné Amnesty International. Il est temps maintenant que le gouvernement prouve sa volonté de respecter l'engagement qu'il a pris de promouvoir et protéger les droits de l'homme. »

Le secrétariat de la présidence a publié aujourd'hui une déclaration annonçant la mise en place du « dispositif législatif nécessaire pour poursuivre les personnes responsables des "disparitions" ». Dans une lettre à la présidente, l'Organisation a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les moyens dont dispose le gouvernement pour mener des enquêtes, en particulier au sein de la police. Ces mesures devraient permettre qu'une information judiciaire puisse être ouverte dans tous les cas où les trois commissions et le comité d'enquête ont trouvé des indices suffisamment sérieux pour engager des poursuites. Amnesty International a recommandé en particulier de renforcer les moyens en matière d'expertise médico-légale dans le pays l